

## **BARÈME HONORAIRES**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

(Prix indiqués au taux de la TVA en vigueur)

### **Honoraires de location TTC :**

#### **Location à usage d'habitation et mixte**

##### **- A la charge du bailleur :**

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

<b>0-35 m<sup>2</sup></b>	<b>36-55 m<sup>2</sup></b>	<b>56- 75 m<sup>2</sup></b>	<b>Supérieur 76 m<sup>2</sup></b>
8 € TTC / m <sup>2</sup>	6 € TTC/m <sup>2</sup>	5 € TTC/m <sup>2</sup>	4 € TTC/m <sup>2</sup>

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m<sup>2</sup> facturé lors de sa réalisation

- Honoraires d'entremise et de négociation : 50€ TTC

##### **- A la charge du locataire :**

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

<b>0-35 m<sup>2</sup></b>	<b>36-55 m<sup>2</sup></b>	<b>56- 75 m<sup>2</sup></b>	<b>Supérieur 76 m<sup>2</sup></b>
8 € TTC / m <sup>2</sup>	6 € TTC/m <sup>2</sup>	5 € TTC/m <sup>2</sup>	4 € TTC/m <sup>2</sup>

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m<sup>2</sup> facturé lors de sa réalisation

Avenant au bail : 150€ TTC, à la charge du bailleur et du locataire

Etat des lieux de sortie : 150 € TTC pour les bailleurs hors gestion

#### **Location à usage de stationnement**

100€ TTC à la charge du bailleur et du locataire

#### **Location à usage professionnel et commercial**

Honoraires de location et de négociation : 25 % TTC du loyer HT de la première année à la charge du preneur

En sus, le preneur s'acquittera des honoraires de rédaction du bail : 1000€ TTC ou sur facturation du Notaire établissant l'acte, à la charge du preneur.

Renouvellement ou avenant au bail commercial : sur facturation du Notaire établissant l'acte, à la charge du preneur.

## Gestion locative TTC :

Gestion courante : 7% TTC des encaissements

Assurances locatives : 3,5% TTC des encaissements (dont 1,5% TTC d'honoraires)

Prestations administratives particulières à la charge du mandant :

<b>Constitution d'un dossier contentieux</b>	50€ TTC
<b>Suivi d'un dossier contentieux</b> (déplacement sur site, réunion de conciliation, réunion avocat, jugement, expulsion)	100€ TTC
<b>Constitution dossier sinistre</b> (incendie, dégât des eaux, dommage-ouvrages...)	50€ TTC
<b>Suivi sinistre</b> (déplacement sur site, expertise...)	100€TTC
Suivi travaux : - Travaux inférieurs à 500€ TTC - Travaux compris entre 501€ TTC et 1000€ TTC - Travaux supérieurs à 1001€ TTC	Offert 50€ TTC 5% du montant des travaux HT
Renouvellement triennal du bail de location avec augmentation du loyer	150€ TTC
Aide à la déclaration de vos revenus fonciers	50€ TTC
Déplacement sur site, pré-visite, visite ou visite annuelle du logement	50€ TTC
Visite virtuelle	90€ TTC
Représentation en Assemblée Générale	100€ TTC

N° TVA Intracommunautaire : FR72490884525  
Carte professionnelle n° CPI 3701 2017 000 018 906 délivrée par la CCI de Touraine  
Garantie GALIAN Assurances - 89 rue La Boétie - 75008 PARIS

## Syndic de copropriété :

### **Prestations incluses dans le forfait annuel**

(Selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc..., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'acheminement au réel)

Immeuble à destination totale d'habitation	Entre 120 €/lot et 600 €/lot
Immeuble à destination totale autre que d'habitation (Bureau, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre 120 €/lot et 600 €/lot

### **Prestations particulières hors forfait**

(réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc... frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement au réel et dépassement des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait)

Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties Soit entre 90 €/heure et 130 € /heure au prorata du temps passé
Immeuble à destination totale autre que d'habitation (Bureau, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties Soit entre 90 €/heure et 130 €/heure au prorata du temps passé
Majoration prestations urgentes de gestion des sinistres en dehors des jours et heures ouvrables	Coût total TTC majoré d 30%
Autres prestations particulières (travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc...)	Sur demande et devis

### **Prestations individuelles imputables aux seuls copropriétaires**

Etat daté	380 €
Mise en demeure	39.60 € €
Autres prestations	Sur demande et devis